

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 18
Date de la convocation : 29/06/2023

Objet : Approbation de l'attribution de compensation investissement 2023

Numéro : IV-2023/39

SEANCE du 11 juillet 2023

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS et le onze juillet à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame PELLEGRINO Yvette, Première adjointe de la commune de LAVERNOSE-LACASSE.

Présents : PELLEGRINO Yvette ; SENTENAC Patrick ; MASCRE Gérard ; BONNEMAISON Chantal ; ZARADER Karine ; LELEU Gérard ; GUERINI Gilberte ; BASCANS Pascale ; BONNAC Patrick ; LEBLOND Alain ; SENTENAC Chrystèle ; FEUILLERAT Patrick ; GUELIN Carole ; BIZET Cécile ; TORRES Sébastien

Pouvoirs : DESPLAS Janine pouvoir à FEUILLERAT Patrick ; LECOMTE Nathalie pouvoir à GUELIN Carole ; LEROUX Jean-François pouvoir à BONNAC Patrick

Absents excusés : DELSOL Alain ; LAMANDE Laurent ; DOTTO Christian ; PAROLIN Vanessa ; DE PUYMAURIN Thierry

Monsieur MASCRE Gérard élu secrétaire de séance

Exposé des visas :

Vu le 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI qui prévoit la possibilité, par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres intéressées, d'imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement ;

Vu la délibération 2023.004 de l'Agglo du Muretain portant notification des attributions de compensation provisoires pour 2023 ;

Vu la délibération 2023.042 de l'Agglo du Muretain de révision libre des attributions de compensation 2023 (bilans voirie) ;

Vu la délibération N°2023.091 de l'Agglo du Muretain portant révision libre des attributions de compensation.

Exposé des motifs :

Le Conseil Communautaire de l'Agglo du Muretain a acté la révision des modalités d'appel du financement des travaux auprès des communes, avec :

- Pour les travaux les plus importants, dépassant considérablement les droits de tirage, une avance de 50% demandée au cours du 1^{er} semestre de l'année N ;
- Avec ensuite l'appel du coût réel des travaux réalisés en septembre ou octobre de l'année N ;
- Et uniquement le solde appelé en début d'année N+1

Pour la commune de Lavernose-Lacasse :

TOTAL AC investissement voté le 2/4	Bilan financier prévisionnel 2023	TOTAL AC investissement proposé
- 281 543 €	- 83 952 €	- 365 495 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

-D'approuver le montant de l'attribution de compensation d'investissement pour la commune de Lavernose-Lacasse en 2023 de -365 495 €

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 18 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire par le Maire de Lavernose-Lacasse compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture le 13/07/2023 et de la publication le 13/07/2023.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

A LAVERNOSE-LACASSE LE 11/07/2023

La Première Adjointe

Y.PELLEGRINO

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Lavernose-Lacasse. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LAVERNOSE-LACASSE' and '54100'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Y. Pellegrino'.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2023

Application agréée E-legalite.com